



© Fernando Gregory / Dreamstime

Les prévisions sont claires: la numérisation est appelée à occuper une place toujours plus importante en médecine.

Utiliser les avantages de la transformation numérique

Compétences numériques La législature actuelle du Comité central de la FMH touche à sa fin et le moment est venu de faire le point sur la situation du département Numérisation / eHealth et d'envisager l'avenir.



Alexander Zimmer
Dr méd., membre du
Comité central, respon-
sable du département
Numérisation / eHealth

Nul besoin d'être devin pour comprendre que les médecins devront de plus en plus recourir aux technologies numériques dans l'exercice de leur profession. La FMH suit ce processus de près et s'engage en faveur d'une numérisation adaptée aux besoins et utile au système de santé. Elle veille en particulier à garantir que ces nouvelles technologies apportent une réelle plus-value à la prise en charge médicale et soutiennent les traitements prodigués aux

patients. La numérisation doit permettre d'améliorer l'efficacité et la qualité des traitements sans pour autant accroître ni démultiplier les tâches administratives des médecins. De plus, la confidentialité et la sécurité des données sont des priorités absolues. Au final, le virage numérique exige une pesée d'intérêts entre avantages escomptés et risques potentiels, comme cela prévaut pour toute nouvelle prestation ou technologie interne ou externe au système de santé.

Compétences numériques

Les médecins doivent être en mesure de prendre des décisions éclairées sur le recours aux nouvelles technologies. Il est donc nécessaire de promouvoir l'intégration des compétences numériques, tant dans la formation prégraduée et postgraduée que dans la formation continue, de permettre aux médecins d'acquérir les compétences et aptitudes nécessaires en santé numérique et de les développer de manière différenciée selon les spécificités de chaque discipline. Les médecins doivent savoir analyser et évaluer de manière critique les outils et les infrastructures de santé numérique ainsi que leur impact. Il est également essentiel qu'ils se familiarisent avec les technologies de l'information et de la communication, l'intelligence artificielle, les réseaux sociaux et les applications. Enfin, ils devraient avoir la possibilité de participer plus activement que par le passé au développement et à la conception de ces outils.

Il est primordial que le corps médical mette en place des structures appropriées qui lui permettront d'acquérir les compétences susmentionnées. C'est pourquoi la FMH, en collaboration avec l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), a demandé à un groupe d'experts interdisciplinaire d'analyser les tendances, les défis et les opportunités de la santé numérique dans la société suisse, le système de santé et le paysage numérique.

La FMH a rédigé un papier de position sur l'impact des technologies numériques sur le profil professionnel des médecins.

Le résultat est désormais disponible sous la forme d'un rapport d'experts [1] qui identifie plusieurs domaines clés pour développer ces compétences: il s'agit notamment de la gestion de projets, des identités numériques, de la cybersécurité, de la gestion de l'information, de l'interopérabilité, des questions juridiques et éthiques, de l'écosystème numérique ainsi que des compétences en santé numérique et de l'aide à l'autogestion.

La position de la FMH

Sur la base de ce rapport, le Comité central de la FMH a adopté au printemps 2024 un papier de position [2] sur l'impact des technologies numériques sur le profil professionnel des médecins, que vous pouvez lire en page 26 de la présente édition du Bulletin des médecins suisses. Cette prise de position comprend

4 exigences clés: 1) Intégrer les nouvelles compétences requises dans les cursus de formation postgraduée et continue interdisciplinaires; 2) Sensibiliser à l'importance de l'interopérabilité sémantique des informations médicales; 3) Expliquer le cadre juridique et sensibiliser le corps médical aux défis éthiques; 4) Encourager le recours à l'intelligence artificielle.

La FMH estime qu'il est de sa responsabilité de contribuer, aux côtés des institutions de formation suisses telles que swissuniversities, de la Confédération, des cantons, mais aussi des sociétés académiques et des organisations professionnelles, à créer un environnement qui permet une utilisation responsable et éthique des technologies numériques dans le domaine de la santé.

La numérisation entend améliorer l'efficacité et la qualité des traitements.

Perspectives

Par la présente analyse de la semaine et le papier de position de la FMH publié dans ce numéro, c'est le regard tourné vers l'avenir que je prends congé de mes fonctions au sein du Comité central de la FMH. Je ne me représenterai pas pour un nouveau mandat, car je souhaite consacrer pleinement mes dernières années d'activité professionnelle à ma spécialité, la psychiatrie et psychothérapie. Que ce soit à l'écoute de mes patientes et patients dans mon cabinet à Soleure ou en tant que membre du conseil d'administration à Winterthur (Centre de psychiatrie et psychothérapie / ipw) ou dans la formation postgraduée et continue.

Par la présente analyse de la semaine, je prends congé de mes fonctions au sein du Comité central de la FMH.

La législature qui se termine a commencé en pleine pandémie de Covid-19. Nul doute qu'elle fut intense, mais aussi passionnante et très riche. Je suis reconnaissant pour la confiance accordée, les nombreuses rencontres intéressantes et l'excellente collaboration avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la FMH. Je suis également heureux d'avoir pu nouer de précieux contacts avec le réseau de partenaires de la FMH. J'ai eu la chance de siéger au Comité central de la

FMH, qui est l'un des meilleurs organes avec lesquels j'ai collaboré lors de ma désormais longue carrière.

Je suis reconnaissant pour la confiance accordée, les nombreuses rencontres et l'excellente collaboration.

Dans un avenir proche et lointain, la numérisation du domaine de la santé restera un sujet clé et stratégiquement important pour la FMH: santé numérique, révision de la loi sur le dossier électronique du patient, sécurité des médicaments, interopérabilité, standards, intégration en profondeur, cybersécurité et intelligence artificielle ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Je suis certain que la FMH continuera à s'engager pour que la numérisation du domaine de la santé soutienne les procédures médicales et crée une plus-value pour les médecins, pour l'adaptation des conditions-cadres réglementaires et éthiques et pour que ce virage numérique n'augmente pas la charge administrative des médecins. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'en répercuter les avantages sur nos patientes et patients.

Les prises de position, les brochures et les recommandations élaborées au cours de la législature qui se termine sont publiées sur le site internet de la FMH: <https://www.fmh.ch/fr/themes/ehealth.cfm>. Je serais très heureux, chères et chers collègues, que vous puissiez tirer profit des informations qu'elles contiennent.



Références

À consulter sous www.bullmed.ch ou via code QR